



N° 02.02.2022

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR Séance du 28 février 2022 à Senonches



L'An deux mille vingt-deux, le lundi 28 février à dix-huit heures, les membres du conseil syndical du PETR, se sont réunis en distanciel, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Date de convocation : le 17 février 2022 - Secrétaire de séance : Catherine STROH, maire de La Ferté-Vidame
Nombre de délégués en exercice : 34 - **Délégués présents :** 20 – **Délégués excusés :** 14

CC Forêts du Perche : 8

Xavier NICOLAS, Christophe LEFEBURE, Christian BICHON, Eric GOURLOO, Christelle LORIN, Marie-Christine LOYER, Philippe PENNY, Catherine STROH ;

CC Terres du Perche : 5

Frédéric BLAZEJEWSKI, Martial LECOMTE, Eric LEGROS, René ROUSSELLE,

CC du Perche : 7+1 suppléant

Harold HUWART, Jérémie CRABBE, Gérard DEVOIR, Nathalie BRUNET, Eric GIRONDEAU, Pascal MELLINGER, Marie Claude BENOIT-MOUSSEAU,

Représenté : 1

Philippe RUHLMANN par Stéphane COURPOTIN maire d'Arcisses son suppléant

Absents excusés : 14

Eric GERARD, Michel THOMAS, Victor PROVOT, David MONNIER, Jean-Claude CHEVEE, Christophe BARRAL, Thomas BLONSKY, Gérard DESVAUX, Jean-Michel CERCEAU, Marc MOCOIGNI, Claude EPINETTE, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Michel THIBAUT, Mylène RENARD.

Invités complémentaires :

Mme Naaïma MEJANI sous-préfète de Nogent-le-Rotrou ; Anick BRUNEAU Présidente du PNR, Luc LAMIRAULT député d'Eure-et-Loir

Objet de la délibération : Appel à contribution 2022 des Communautés de communes adhérentes au PETR

Madame la Présidente informe les membres du comité syndical des propositions d'orientations budgétaires pour l'année 2022.

Il est proposé de **maintenir la contribution annuelle** aux communautés de communes à **5.10 euros** par habitant pour financer les dépenses de fonctionnement.

Afin de faire face aux dépenses du 1^{er} trimestre 2022, Madame la Présidente propose de solliciter un acompte de 50 % sur la participation du fonctionnement du PETR avant le vote du Budget primitif.

Le comité syndical à l'unanimité :

- **Approuve** l'application d'une contribution globale de **5.10 euros** par habitant au titre de l'année 2022 sur la base de la population DGF n-1.
- **Autorise** Madame la Présidente à solliciter un acompte auprès des communautés de communes adhérentes au PETR à hauteur de 50% de la participation.

Comité syndical du 28 février 2022

Pour extrait certifié conforme,


Pôle Territorial du Perche PETR
1 bis, rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou
Marie-Christine LOYER, Présidente
Siret 200 059 772 00018